

LES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE DANS LES MENAGES

INTRODUCTION

L'ampleur des VBG actuellement dans les ménages sénégalais mérite une réflexion et la mobilisation de tous les acteurs. Ce document présente des données issues d'une enquête menée par le GESTES sur le phénomène dans toutes les régions du Sénégal. Avec l'appui technique et financier du CRDI, le GESTES a pu réaliser une étude quantitative exhaustive des VBG au Sénégal, sur la base d'un échantillon représentatif de 1200 individus (600 hommes et 600 femmes). En plus des données quantitatives,

QUELS CONSTATS ?

Le taux de prévalence des violences basées sur le genre dans les ménages sénégalais est de 55,3%. Les principaux auteurs sont des hommes soit 55% de la population étudiée.

50% des victimes de VBG sont âgées de 20 à 40 ans et 32,7% sont âgées de 40 à 60 ans. Les personnes âgées de moins de 20 ans et celles âgées de 60 à 70 ans et plus sont les moins touchées

QUELS ENSEIGNEMENTS ?

Les VBG ont des causes diverses et variées selon les contextes et les acteurs. Elles résultent à la fois de réalités et pratiques socialement ancrées et discriminantes envers les femmes d'une part et de conditions économiques défavorables d'autre part. Il s'agit par exemple de mariages précoces et / ou forcés et de mutilations génitales. A quelques différences, les rôles et statuts des femmes placent souvent la femme dans des postures discriminantes et défavorables. Comme pour résumer la persistance des pratiques et des pesanteurs socioculturelles dans la production des VBG, P. S. D, leader dans la lutte contre les violences faites aux femmes souligne :

« Le pilier de la violence, ce sont les inégalités sociales de genre, les stéréotypes de genre, les croyances sexistes et plus ou moins l'interprétation tendancielle de la religion. »

En plus des facteurs sociaux qui obéissent souvent à des représentations et pratiques sociales ancrées, la situation économique est aussi indexée comme cause de VBG. D'ailleurs pour N. A. D. (62 ans):

« Les violences ont pour cause pour la plupart la pauvreté, car vivre dans la précarité peut pousser quelqu'un à faire des choses pas du tout désirables. »

Ces propos montrent comment la pauvreté constitue un facteur de VBG au sein des ménages sénégalais. En plus, ils laissent apparaître la reconfiguration des rôles.

Les conséquences les plus manifestes des VBG sont : sentiment de frustration (44,2%), traumatismes (24,4%), insomnie (21,4%) et perte d'appétit (20,3). Les auteurs de VBG dans les ménages sont souvent impunis.

Les violences physiques (27,6%) et sexuelles (2,4%) constituent les formes les plus pernicieuses du fait de leur impact sur l'intégrité des individus et des conséquences liées à la santé. Dans les ménages, une victime sur cinq (20%) s'est résignée face aux VBG subie et se résout au silence. 54% des victimes accordent leur confiance aux associations locales et 90% d'entre elles estiment que leurs moyens de prévention sont efficaces.

CONCLUSIONS

Le milieu domestique est un cadre de production des violences basées sur le genre. Les hommes sont autant victimes que les femmes, même si ces dernières sont deux fois plus victimes de VBG que les hommes. Il existe trois (3) niveaux de prise en charge : domestique, institutionnel et communautaire. La résilience face aux VBG est importante au niveau communautaire. Dans les ménages (40,40 %) des cas de VBG ne sont pas signalés. Ce sont 58,2% des victimes de violence qui informent une tierce personne de l'acte de VBG subi. Les personnes contactées en cas de VBG au sein des ménages le sont : dans la journée: (22,9%), sur le coup: (19,6%), dans la semaine: (10,7%), dans le mois: (2,3%) et dans l'année: (1,2%). Les personnes informées par les victimes sont : mère (33,9%), ami (28,5%), frère (22,4), sœur (20%), père (19%), conjoint(e) (15,2%), voisin (e) (12,7%), grands-parents (8,5%), justice (4,2%), fiancé (0,6%) et médecin (0,6%). La gestion de l'information sur la VBG au sein des ménages semble être un obstacle pour la prise en charge des victimes d'où la pertinence d'une approche préventive des VBG. Ainsi, le plus grand défi aujourd'hui dans la prévention

des données qualitatives ont aussi été collectées pour mieux comprendre les causes profondes des VBG dans les ménages et identifier les pistes de solutions ainsi que les mécanismes de résilience des acteurs et leurs stratégies pour mettre les décideurs devant leur obligation de reddition des comptes. Les différentes informations recueillies sont proposées dans ce document de manière succincte afin de présenter les constats, les enseignements et les conclusions sur le phénomène des VBG au Sénégal.

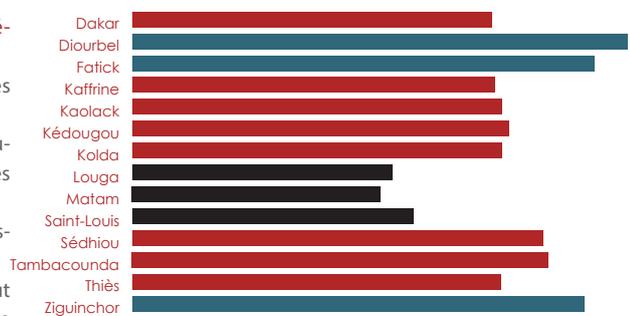
par les VBG.

L'espace domestique est un lieu où s'exercent différentes formes de VBG. Les formes de violences fréquemment observées au sein de l'espace domestique sont : verbales (46,5%), physiques (27,6%) et psychologiques (12,5%).

« La pauvreté est le facteur fondamental des VBG pour les cas que nous recevons. La difficulté pour la femme d'accéder à un emploi décent, la faible autonomie, etc. sont des exemples patents. Il y a également la promiscuité de plus en plus qu'on vit mais... aussi des facteurs sociaux comme l'usage abusif de drogue dans les familles ou le chômage, la crise au niveau des familles, de manière générale, qui a abouti à une déliquescence, à beaucoup de déviance ; et ces déviances peuvent être porteuses de violence parce que quand la famille est en difficulté, généralement le règlement se fait à coup de violence et ces violences sont le plus souvent perpétrées sur les femmes et les filles. »

Penda Diouf Seck, CLVF

TAUX DE PRÉVALENCE DES VBG SELON LA RÉGION



tion des VBG et dans les réponses aux VBG est de « briser le silence ». Car comme le montre les données, les réactions des personnes informées en cas de VBG sont : la médiation sociale: (32,1%), le mutisme: (19,6%), la pression sur l'auteur (14%) et plainte (2,4%). En effet, le recours au système judiciaire dans le traitement des VBG au sein des ménages laisse place à des stratégies endogènes de gestion de la violence. C'est souvent l'absence de structure formelle de prise en charge des VBG ou leur méconnaissance au niveau des communautés qui favorise pareils comportements. Face aux limites des mécanismes formels de prise en charge des VBG, les communautés développent des mécanismes informels endogènes pour y faire face. La médiation sociale, l'assistance (psychologique et médicale) et le dénigrement de l'auteur sont les moyens endogènes les plus utilisés pour la prise en charge des VBG. L'importance de la médiation sociale (61,4%) renseigne sur la représentation des communautés par rapport aux VBG. Il faut aussi souligner l'importance que les populations accordent aux médias dans la sensibilisation et la prévention contre les VBG.

LES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE EN MILIEU DE FORMATION

INTRODUCTION

Le phénomène des violences persiste toujours et touche des milieux insoupçonnés. L'on risque de ne pas saisir la complexité des VBG si l'on ne prend pas en compte la dimension symbolique et les lieux dans lesquels elles sont construites. Les VBG en milieu de formation qui, bien que souvent considéré comme un espace laïc et démocratique, est aussi un lieu potentiel de production de violence, d'inégalité et d'injustice. L'institution éducative est sensée représenter le premier « espace sûr » où les citoyens de demain sont formés. Or ces institutions sont des cadres sociaux où se reproduisent les relations de pouvoir, les

pratiques de domination et de discrimination de la société dans son ensemble. Cette étude a eu pour cadre les milieux de formation constitués d'établissements scolaires moyens, secondaires et supérieurs (publics et privés). L'enquête par questionnaire a été privilégiée. Au total, 300 personnes ont été interrogées dans les lieux de formation dont 113 élèves (56 Masculin et 57 Féminin) au niveau des lycées et 187 étudiants (93 étudiantes et 94 étudiants) dans les universités et Instituts d'enseignement supérieur. Elle a été complétée par une enquête qualitative.

QUELS CONSTATS ?

Le taux de prévalence des VBG dans les établissements de formation est de 29,6%. 16,6% des apprenants déclarent avoir été auteurs de VBG. Elles se répartissent comme suit dans les différents établissements : Universités (42,8%) et Lycées (41,8%) et Instituts de formation privée (15,4%). Les violences psychologiques (16,6%) et les violences physiques (12,1%) sont les plus fréquentes en milieu de formation, même si 2,3% des apprenants déclarent avoir subi une violence sexuelle.

L'absence ou la méconnaissance des structures de prise en

charge des VBG dans les lieux de formation est notoire : 50,8% des étudiants et 30,08 % des élèves

66,7% des étudiants et 33,3% des élèves interrogés ignorent l'existence de partenaires d'établissement scolaire qui luttent contre les VBG. 67,6% des élèves du secondaire affirment une présence de partenaires qui luttent contre les violences basées sur le genre. Dans les universités, 32,4% des étudiants ont connaissance de l'existence de partenariat entre leurs universités et les organisations qui préviennent les VBG.

QUELS ENSEIGNEMENTS ?

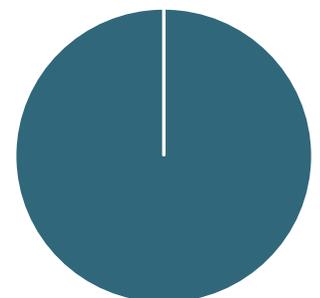
Plusieurs facteurs sont à la base des VBG en milieu de formation : indiscipline, déficit de sensibilisation et de structures de lutte sur les VBG et marginalisation. Certains de ces facteurs sont liés aux individus (comportements) et d'autres s'observent au niveau collectif (rivalités, activisme au sein des mouvements).

Les violences basées sur le genre résultent également de pratiques et de situations observables à des moments spécifiques au milieu universitaire (problèmes de bourses 8,3%, de codification des chambres 5,6% et grèves 4,2%). Au niveau des lycées, ce sont plutôt les discriminations entre élèves, l'abus d'autorité des enseignants et des membres du personnel administratif 5,6% qui sont les pratiques mises en cause par les lycéens.

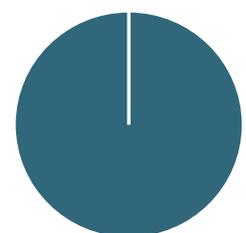
En milieu de formation, les garçons comme les filles sont auteurs de VBG. La sensibilisation et la sécurisation sont les principales méthodes proposées par les élèves et étudiants pour la prévention des VBG en milieu de formation. Elles occupent, respectivement, 16,6% et 11,1% des mécanismes de préventions proposés par les apprenants. Toutefois, certains suggèrent la prise en compte des VBG dans l'élaboration des règlements intérieurs.

CONCLUSIONS

Les violences basées sur le genre sont récurrentes dans les milieux de formation. Contrairement à certaines idées reçues, les VBG ne sont pas l'apanage des hommes en milieu de formation. Il existe autant d'auteurs chez les hommes comme chez les femmes. Toutefois, si les hommes subissent plus les violences physiques et psychologiques, les femmes sont plus victimes de violences psychologiques et sexuelles. Ces violences sexuelles sont parfois exercées sur des mineures. Ainsi l'imbrication des catégories d'inégalité (sexe, âge) rend les filles plus vulnérables que les garçons aux violences.



ABSENCE



MÉCONNAISSANCE

LES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE EN MILIEU PROFESSIONNEL

INTRODUCTION

Ce document présente l'ampleur des VBG dans l'espace professionnel au Sénégal ainsi que les enseignements tirés d'une enquête nationale et les perspectives de prévention et de lutte contre ce phénomène. Le Laboratoire Genre et Sociétés (GESTES) de l'Université Gaston Berger qui a mené cette étude,

de 2011 à 2013, auprès de 70 entreprises publiques et privées et des organisations de promotion des droits humains, espère susciter auprès des destinataires de ce document une prise de conscience sur l'étendue des périls de justice et de sécurité dans les milieux professionnels sénégalais.

QUELS CONSTATS ?

Les formes de violences subies dans les milieux professionnels sont d'ordre psychologique (35,5%), économique (27,5%), physique (9,7%) et sexuel (6,5%). Aussi, remarque-t-on des cas non classables parmi les modalités prédéfinies (16% chez les femmes et 13% chez les hommes) tels que les « altercations », « manque de prise en charge », « langages abusifs » et « humiliations surnoises ».

La forme de violence la plus subie par les femmes est la violence psychologique (50%). Pour les hommes, c'est la violence économique (34,1%). Par ailleurs, 16,7% des femmes et 2,3% des

hommes sont victimes de violences sexuelles au travail. Les VBG en milieu professionnel sont perpétrées durant les heures ouvrables (92,5% des cas), les heures non ouvrables (5% des cas) et les heures de pause (2,5% des cas).

Les principaux auteurs de VBG sont les supérieurs indirects (42,5%), les collègues (27,5%), les supérieurs directs (22,5%) et les subalternes (7,5%). Les réactions des auteurs présumés sont la menace (12%), le refus (15%), la demande d'excuse (42%), l'aveu (3%), l'évitement (18%) et la promesse de ne plus recommencer (9%).

QUELS ENSEIGNEMENTS ?

Le milieu professionnel sénégalais est un espace d'inégalités de genre avec un personnel masculin de 64,7% et féminin de 35,3%, et une répartition des revenus, salaires, positions et statuts souvent accaparés par les hommes. Ces situations sont des sources de VBG dans les milieux professionnels.

Les femmes victimes de violence se situent au niveau opérationnel des entreprises (Secrétariat, Standard, Caisse et Bureau de liaison). Cette position d'interface entre la direction et les usagers les expose aux surcharges de travail. Elles sont également exposées aux plaintes des usagers et à la pression des collègues.

Une autre cause principale des VBG est le statut professionnel des auteurs. Sur les 17,3% qui ont avoué avoir été auteur de VBG, les 42,5% ont un statut professionnel supérieur à leur victime, les 22,5% sont situés au niveau supérieur hiérarchique direct des victimes. Ce sont les hommes (10,1%) qui avouent le plus de VBG réalisées que les femmes (7,2%).

Face aux VBG dans les milieux professionnels, 61% des victimes

Ces violences sont surtout liées aux harcèlements sexuels, plus connu sous le nom de promotion « canapé ». Certaines nous expliquent que pour avoir une promotion, on leur propose un contrat et si elles ne signent pas, on les renvoie.

Entretien, décembre 2013

se résignent et 9% arrêtent le travail. L'impunité des VBG dans les entreprises pousse les victimes à recourir faiblement aux instances internes de protection des travailleurs. Le milieu professionnel est un lieu de production de violences et d'impunité. La prévention des VBG y est fondamentale.

Il y a un faible traitement des VBG dans les entreprises : 18% des cas pris en main par le syndicat et 40% par la Direction. Une forte résilience caractérise les victimes de VBG en milieu professionnel : 60% d'entre elles continuent de travailler malgré l'impunité des auteurs. On constate un traitement disproportionné par rapport à l'ampleur des VBG de la part des instances de gestion des personnels car parmi les auteurs, seuls deux (2) ont subi des mesures disciplinaires dont (1) un licenciement et (1) une mise à pied disciplinaire.

Le traitement médiatique des VBG met l'accent sur les abus des employeurs sur leurs employés, en présentant la violence comme un phénomène à sens unique. Les témoignages anonymes et les faits rapportés par les médias sont exposés dans

CONCLUSIONS

Les VBG en milieu professionnel concernent à la fois les hommes et les femmes. Elles apparaissent comme le résultat de plusieurs formes d'inégalités observées dans les entreprises sénégalaises, à la fois dans leur composition, leur structuration et dans le fonctionnement de leurs instances de protection des droits des travailleurs.

Là où les Syndicats et les Directions sont faiblement recourus pour le traitement des abus, les Inspections du travail pourraient alors constituer une alternative de justice pour les victimes de violences dans les milieux professionnels.

Les travailleurs interrogés optent plus pour un renforcement de la communication que pour l'adoption de mesures répressives contre les VBG dans les milieux professionnels. Le dialogue so-

cial est un concept qu'il faudrait opérationnaliser sans conditions pour prévenir efficacement les violations des droits humains dans les espaces de travail.

Il faut alors tendre vers la mise en œuvre d'une campagne nationale de sensibilisation des acteurs du monde du travail sur les abus dans les milieux professionnels sénégalais. Les axes stratégiques de cette communication sont : la présentation des résultats de l'enquête nationale lors des rencontres des acteurs du travail (fête du travail, journées de l'emploi, assises, etc.), l'implication des administrateurs d'entreprise, la publication de documents de vulgarisation et l'incitation du Ministère de tutelle à l'adoption d'une charte « Zéro VBG dans les milieux professionnels au Sénégal »

TRAITEMENT DES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE PAR LES INSTITUTIONS

QUELS CONSTATS ?

L'enquête auprès des institutions permet de constater que dans la gestion et la prise en charge des VBG, les interventions sont menées généralement à trois niveaux : local, national et international. La majorité des institutions répertoriées dans cette recherche interviennent au niveau local (60,5%), c'est-à-dire sur le territoire dans lequel elles sont implantées. Une analyse de la fréquence des types de VBG traitées par les institutions montre que ce sont les violences physiques et sexuelles qui sont les plus

traitées, alors que les violences sociales le sont rarement. Les observations et les entretiens réalisés auprès de certains acteurs institutionnels et l'analyse des documents, des rapports d'activités font ressortir trois types d'approches : la prévention (70,3%), la prise en charge (5,1%) et l'accompagnement et le suivi (24,6%). Un croisement entre type d'institutions et dispositifs de prise en charge permet de dégager trois constats:

- 1 La Gendarmerie et les ONG sont les institutions qui mettent le plus en avant la prévention, respectivement (15,7%) et (12%). Précisons que dans la prévention il y a la répression et les sanctions policières. Autrement dit les arrestations de la police ou de la gendarmerie, en cas de violence, sont considérées comme une logique préventive par les représentants de ces structures.
- 2 Les tribunaux départementaux et les associations œuvrent plus dans le suivi et l'accompagnement respectivement à (20,7%) et (10,3%).
- 3 La prise en charge n'a été évoquée que par très peu d'institutions. Seul 5,1% des institutions enquêtées dans le cadre de cette étude font la prise en charge des victimes. Le manque de moyens des institutions est la principale explication de ce fait. En effet, seul 8,3% des institutions peuvent fournir une assistance financière aux victimes de VBG. Devant une telle situation, le rappel, par les institutions des engagements étatiques, au regard des droits humains et des instruments juridiques nationaux peut être une stratégie pour mettre les pouvoirs publics ainsi que la justice devant leurs responsabilités pour mieux prévenir davantage contre les VBG.

QUELS ENSEIGNEMENTS ?

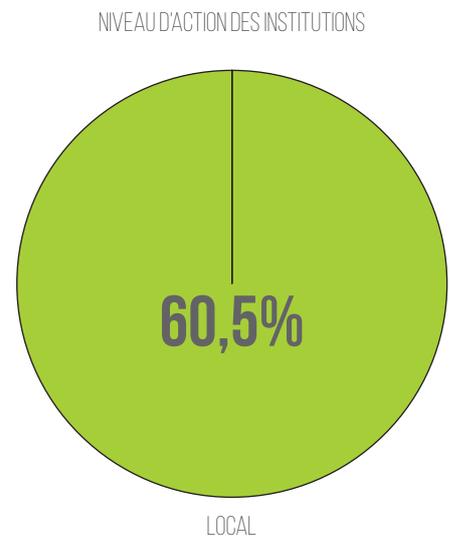
L'enquête réalisée auprès des institutions enseigne que la plupart des services offerts par les institutions sont gratuits. Seul 13,1% déclarent que les services sont payants. Les services payants sont l'établissement de certificats médicaux nécessaires à la constitution du dossier judiciaire et les frais liés à la prise en charge sanitaire si la violence subie a occasionné des séquelles physiques. Ces services sont constitués à 6,6% de services conseils, 3,6% d'accompagnement sanitaire, 1,8% d'assistance judiciaire, 1,2% de suivi et accompagnement et 0,6% protection. Les coûts de services fournis aux victimes sont généralement

compris entre 500 et 8000 Fr CFA. En fait le paiement de ces services se passe surtout dans des zones où les capacités techniques et financières des organisations locales ne sont pas assez suffisantes. Face à des situations pareilles, ces organisations ont souvent recours à d'autres personnes ou individus pour accompagner et assister les victimes. Cette situation montre ainsi, toute la nécessité d'accompagner ces structures pour les doter de capacités techniques et financières pour un meilleur accompagnement et appui des victimes de VBG.

CONCLUSIONS

Cette étude a permis de faire une typologie des institutions travaillant dans le domaine des violences basées sur le genre. Les institutions travaillent dans les secteurs de la sécurité, de la santé, de la justice, du syndicalisme, et d'appui aux ONG et aux associations locales. Dans leurs activités on constate que les institutions traitent plus des violences physiques et sexuelles que des violences psychologique et sociale. En ce qui concerne la date d'implantation, c'est à partir de 1998 que la présence des in-

stitutions qui travaillent sur les questions de violences basées sur le genre s'est accentuée au Sénégal. Il y a eu un activisme fort ayant abouti à l'adoption de la loi contre les violences faites aux femmes en janvier 1999 au Sénégal. Il reste à espérer que le regain d'intérêt sur les VBG se traduise par une l'application effective de la loi. Pour lutter contre les VBG les institutions ont recours à des dispositifs institutionnels et juridiques et des réseaux d'alliance et de partenariat. Enfin les approches mises en œuvre, ont



montré une diversité d'actions selon trois types : la prévention (70,3%), la prise en charge (5,1%) l'accompagnement et le suivi (24,6%). La prise en charge des cas de VBG par les institutions s'est mesurée aussi à travers la capacité d'intervention rapide ou non en cas de VBG. Les données de l'enquête ont indiqué que 64,5% des institutions déclarent avoir les capacités d'intervenir immédiatement en cas de VBG contre 34,2%.

TRAITEMENT DES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE PAR LES MEDIAS

INTRODUCTION

Les Violences Basées sur le Genre ne sont ni spécifiquement ni systématiquement prises en charge par les médias comme par exemple le sport, la politique, l'économie, etc. Mais comme pour d'autres faits de société, il existe au sein des rédactions des espaces qui permettent de les traiter selon leur importance par rapport à l'actualité nationale et/ou aux gains réels ou supposés qu'elles peuvent apporter aux organes.

23 articles sur les VBG ont été exploités. 20 sont des chroniques judiciaires, 02 sont des entretiens avec des présumés violeurs finalement relaxés et l'un des 23 est un reportage à Sédhiou sur les violences économiques subies par les femmes en milieu rural. Les violences sexuelles sont les plus traitées au niveau

des rédactions, viennent ensuite les violences physiques et en troisième place les violences verbales voire psychologiques (injures et menaces). Tous ces cas de VBG sont traités par les journalistes dans le respect du principe d'anonymat avec l'utilisation uniquement des initiales des présumés auteurs et victimes lorsque le dossier est pendant en justice. Le langage et le champ lexical utilisés dans les articles de presse ne sont pas toujours appropriés pour tous les publics.

Les journalistes interrogés ont été unanimes pour dire que les VBG ne sont pas suffisamment prises en compte par les médias audiovisuels.

QUELS CONSTATS ?

UN FORT ACCÈS AUX MEDIAS

Les médias sont fortement présents dans l'espace privé. Même si le salon, dans 46,2% des ménages, reste encore le principal lieu d'installation de la télévision, les chambres d'adultes célibataires (11,4%) et mariés (34%) sont aussi des lieux qui abritent des postes téléviseurs. La télévision est devenue un outil d'intimité. 18% de la population enquêtée ont accès à Internet. Les enquêtés estiment à 54% que la télévision a une très forte et à 33% une forte influence sur leurs comportements.

TRAITEMENT CLASSIQUE DU PHÉNOMÈNE

Au niveau des médias, les VBG sont plus traitées par la presse écrite. Les journalistes interrogés s'accordent à dire que les VBG ne sont pas suffisamment prises en compte au niveau des médias audiovisuels. Il n'existe pas de spécialistes formés au traitement des violences basées sur le genre. Les journalistes interviewés affirment que c'est d'abord en tant que stagiaire qu'ils se sont intéressés à la question. Cependant, ils reconnaissent l'importance de ces rubriques pour la rédaction de leurs différents organes. L'expérience renforce la conviction et la passion dans leurs pratiques professionnelles.

CONFIANCE DES POPULATIONS AUX MEDIAS

A 93%, la population enquêtée estime que les médias doivent relayer les informations sur les Violences Basées sur le Genre. Elle estime que le mode de traitement des VBG participe de façon significative à sensibiliser (70%), à informer (64%) et à éduquer (48%) les populations sur la question. Pour 44% des enquêtés ; les médias participent à la diminution du phénomène. Toutefois, ils sont 9% à estimer que les médias peuvent participer à la banalisation des VBG pendant que 11% des répondants croient qu'ils ont favorisé l'accroissement du phénomène.

QUELS ENSEIGNEMENTS ?

Pour les journalistes, le traitement des cas de VBG présente un risque pour les journalistes qui investissent la question. Il s'agit de menaces qui peuvent émaner des auteurs et/ou de manipulations dont ils peuvent être l'objet de la part de présumées victimes. Les journalistes sont également confrontés à la rétention d'informations de la part des autorités administratives et judiciaires de même ils ont des difficultés à approcher les témoins et leurs proches pour le recueil d'informations. Ceci s'explique d'une part par le fait que les VBG demeurent essentiellement confinées dans l'espace privé. D'autre part, il n'existe pas une forte collaboration entre les institutions et les organisations. Ce qui constitue une contrainte pour une prévention efficace des VBG. A côté de ces difficultés inhérentes au traitement des VBG par les médias, il faut souligner que selon certains administrateurs d'organes de presse, même s'il n'existe pas de desks spécifiquement consacrés aux VBG, la fréquence de leur couverture répond aussi à des impératifs financiers, car ce sont des histoires qui font beaucoup vendre surtout dans la presse écrite.

RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ACTEURS DE LA PRESSE

L'enquête ménage effectuée dans le cadre de cette étude montre que les sénégalais dans leur grande majorité accordent une grande confiance aux médias comme outils d'information et de sensibilisation. Cette confiance manifeste de la part des acteurs de la presse un devoir et une responsabilité sociale.

MILITANTISME ET PARTICIPATION CITOYENNE DES JOURNALISTES

Les enquêtes ménages montrent une forte confiance des enquêtés aux médias. Les individus interrogés affirment que les médias peuvent influencer les comportements des individus. Si la presse écrite constitue le principal vecteur de traitement des VBG, la radio et la télévision proposent des émissions destinées

à la sensibilisation et à l'information sur le VBG. Les enquêtes ont permis de noter de bonnes pratiques. Parmi celles-ci on peut citer l'engagement militante de certains journalistes même si c'est à titre individuel, contre le phénomène comme c'est le cas de Faydi Dramé, Rédacteur en chef du quotidien Grand Place qui est un militant des droits humains d'AM international qui a coordonné en 2006 une campagne contre les VBG et participé à deux conférences internationales sur la thématique. On peut également citer des journalistes ou animateurs qui s'activent dans des associations de lutte contre les violences faites aux femmes et qui font un suivi des victimes de tels actes comme celui de Mamadou N. Bane du groupe futur media, ou de Kadia Traoré du journal walf quotidien, promotrice du site www.moussoko.com, qui cherche à travers l'animation de ce site Internet à rendre plus visible la femme, témoigne de l'engagement des journalistes pour la promotion de leurs droits.

A côté de ce militantisme individuel, il existe l'Association des Journalistes contre le Viol et les Abus Sexuels (AJVA) créée en 2009. Le réseau comprend aujourd'hui 54 membres dont 14 femmes avec des cellules régionales composés des correspondants. Ce réseau, en dépit du manque de moyens, travaille sur la base d'un plan d'action axé sur la sensibilisation et la prévention avec des animations et conférences publiques dans les quartiers et dans des écoles. Dans certains organes comme l'APS, il y est créé un responsable du volet genre qui est un focal des organismes de femmes, des ONG au sein de l'agence de presse. L'existence de ce volet permet la prise en charge de la question genre au niveau de l'organe et facilite la couverture des activités des femmes par l'agence et par extension la dénonciation des VBG.

CONCLUSIONS

Cette étude a permis de faire une typologie des institutions travaillant dans le domaine des violences basées sur le genre. Les institutions travaillent dans les secteurs de la sécurité, de la santé, de la justice, du syndicalisme, et d'appui aux ONG et aux associations locales. Dans leurs activités on constate que les institutions traitent plus des violences physiques et sexuelles que des violences psychologique et sociale. En ce qui concerne la date d'implantation, c'est à partir de 1998 que la présence des institutions qui travaillent sur les questions de violences basées sur le genre s'est accentuée au Sénégal. Il y a eu un activisme fort ayant abouti à l'adoption de la loi contre les violences faites aux femmes en janvier 1999 au Sénégal. Il

reste à espérer que le regain d'intérêt sur les VBG se traduise par une l'application effective de la loi. Pour lutter contre les VBG les institutions ont recours à des dispositifs institutionnels et juridiques et des réseaux d'alliance et de partenariat. Enfin les approches mises en œuvre, ont montré une diversité d'actions selon trois types : la prévention (70,3%), la prise en charge (5,1%) l'accompagnement et le suivi (24,6%). La prise en charge des cas de VBG par les institutions s'est mesurée aussi à travers la capacité d'intervention rapide ou non en cas de VBG. Les données de l'enquête ont indiqué que 64,5% des institutions déclarent avoir les capacités d'intervenir immédiatement en cas de VBG contre 34,2%.



This work is licensed under a
Creative Commons
Attribution – NonCommercial - NoDerivs 3.0 License.

To view a copy of the license please see:
<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/>

This is a download from the BLDS Digital Library on OpenDocs
<http://opendocs.ids.ac.uk/opendocs/>